

Texte de synthèse sur le projet be-NATURE et l'urgence d'une réaction immédiate

Actuellement et jusqu'au 24/2/2023, une « enquête publique » est en cours à Beringen en vue d'obtenir un permis pour réaliser le projet « be-NATURE » dans les parties 1 et 3 du lavoir à charbon.

Les objectifs (résumés) de ce projet (voir aussi : www.be-nature.be) sont les suivants :

- Démolir une grande partie du contenu du lavoir à charbon 1 (et du sol entre 0 et 1) ;
- Créer un espace vert non accessible dans cette partie ;
- Construire une passerelle (un escalier et des galeries) jusqu'au sommet du bâtiment comme point de vue ;
- Vendre certains espaces au bord du bâtiment afin de réaliser des projets HORECA.

Pour rappel :

Le lavoir à charbon (c.-à-d. l'ensemble des lavoirs à charbon 1, 2, 3 et 4) est un monument légalement protégé dans son intégralité (bâtiment et contenu technique) depuis 1994, et fait partie du site du charbonnage de Beringen, dont il a été déterminé qu'il doit être conservé dans son intégralité et qu'il sera le principal lieu de mémoire de l'industrie charbonnière du Limbourg belge.

Certains aspects rendent le projet be-NATURE acceptable :

- Le lavoir à charbon est abandonné depuis plus de 30 ans et son état (surtout les parties 1 et 3) se dégrade. Il est donc important que le gouvernement empêche la poursuite du délabrement. Le projet be-NATURE y pourvoit, en partie.
- Alors qu'une proposition antérieure – rejetée – voulait encore démolir entièrement le bâtiment, dans la proposition be-NATURE, l'aspect extérieur de l'imposant volume du lavoir à charbon est conservé.

Cependant, il existe également d'importants arguments contre be-NATURE :

- Le remplacement du patrimoine industriel par une « verdure » artificielle est un concept qui ne contribue pas à une reconversion digne du charbonnage de Beringen.
 - De nombreux projets à l'étranger ont déjà montré qu'un tel concept nécessite énormément d'entretien et de coûts. Les budgets correspondants ne sont pas inclus dans le projet et seront reportés à une prochaine génération
- Le lavoir à charbon 1 sera trop radicalement « dénoyauté » = partiellement démoli. En conséquence :
 - la cohésion du processus technique unique du lavage du charbon ne peut plus être rendue visible ni incluse dans un récit futur
 - dans la proposition be-NATURE, les (rares) machines préservées du processus de lavage du charbon seront en proie aux intempéries et se dégraderont donc davantage/plus vite
- Le lavoir à charbon est protégé dans son intégralité (parties 1, 2, 3 et 4 et leur contenu). Ne pas parler de l'impact sur les autres parties dans le projet be-NATURE, le rend donc incomplet, et il n'est certainement pas désirable d'avoir en be-NATURE une deuxième « attraction » dans le même lavoir à charbon, en plus du futur musée de la mine (avec le nouveau nom : be-MINE PIT), destiné au même public.

Si le Limbourg ambitionne un jour d'acquérir une renommée internationale pour son patrimoine minier en général et le patrimoine de Beringen en particulier – et éventuellement à être candidat à la reconnaissance en tant que site du patrimoine européen ou du patrimoine mondial de l'UNESCO – il

lui faut de toute urgence un plan directeur respectueux (spatial et opérationnel) partant de la valeur patrimoniale du site et non de « fonctions ajoutées ». Et dans ce cas, la démolition sélective du lavoir à charbon – telle que proposée dans le projet be-NATURE – ne doit absolument pas avoir lieu.

Quelques images du projet be-NATURE en pièce jointe.

Les personnes et les sociétés peuvent soumettre une objection officielle via :

- Une lettre recommandée adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins, Collegestraat 1, 3580 Beringen
- Ou un courriel ou une note signée à l'adresse paul.boutsen@adact.be. Nous nous chargerons alors de la soumission en temps utile.

